

Référence : Le régime seigneurial au Québec

<http://autrefoisquebec.com/seigneuries/>

William Fraser

William passe son enfance au manoir seigneurial. Il fait des études en médecine et obtient sa licence, en juillet 1817. Il épouse Mathilde Duberget, en 1817. La seigneurie avait été donnée à bail par Malcolm Fraser à François Perreault, marchand de Kamouraska. À la mort de Perrault, sa veuve hérite du bail qui revient finalement à John Fraser. C'est un homme de confiance à qui William concède une terre à même le domaine seigneurial. À son tour, John Fraser, qui réside à Québec, nomme comme procureur spécial Amable Bélanger pour toutes les affaires de la seigneurie. Hors, celui-ci est marié à Anne Fraser soeur de William. Ainsi, la seigneurie est administrée par des procureurs et des fermiers qui sont sur place. Il faut attendre, en 1820, pour que William prenne en main le développement de sa seigneurie.

Le commerce du bois marque l'économie de cette époque. Autour de La Malbaie, une vingtaine de moulins à scie sont érigés. C'est ce qui constitue le principal revenu de la seigneurie. Le commerce se développe rapidement et une nouvelle classe sociale apparaît avec les marchands qui vont acheter ou louer des moulins à scie pour faire le commerce du bois devenu très lucratif. Le bois est donc bûché dans les forêts proches de La Malbaie. Ce commerce a une grande influence sur le développement de la construction de goélettes.

En juillet 1824, William Malcolm procède à la confection d'un papier terrier de l'ensemble de la seigneurie. Tous les censitaires sont ainsi tenus de déclarer leurs possessions en présentant leurs titres. C'est le notaire Charles Huot de Baie-Saint-Paul, qui est mandaté pour procéder à sa confection. Ce document donne toutes sortes de renseignements sur les habitants et leurs possessions. Par la suite, John Fraser rend foi et hommage devant le gouverneur, le 5 mai 1823. Au niveau du transport, le plus important projet est celui de la construction d'un pont sur la rivière La Malbaie. Le premier geste posé est une requête faite par 37 propriétaires de la région au grand voyer pour qu'il vienne vérifier de la nécessité de la construction du pont.

Celui-ci fait enquête et dresse un procès-verbal qui est homologué par la cour. Il nomme six syndics parmi les propriétaires qui ont la charge d'administrer les fonds prélevés chez les habitants au prorata de la dimension de leurs terres. Le coût élevé du projet va susciter de vives oppositions. Le pont est finalement construit durant l'été 1818.

La justice se réglait souvent par l'usage de l'arbitrage. Par contre, William Fraser est juge de paix ce qui lui donne des pouvoirs pour traiter les causes civiles moins importantes. Plus tard, il est nommé à la Cour des commissaires pour les causes de recouvrement des dettes moins importantes.

Nouvelle concession des terres

Durant les années 1822-1830, William Fraser concède plus 115 lots. Le phénomène des terres à bois se multiplie puisque ce commerce est très florissant.

Un nouveau manoir seigneurial

En 1826, William Fraser met en branle un grand projet : la construction d'un manoir pour remplacer l'ancien aux proportions trop modestes pour lui. Il change d'endroit et le situe sur le bord du chemin du Roy menant au Cap-à-l'Aigle. Il est assez vaste avec deux étages et une dimension de 46 par 36 pieds. William Fraser doit emprunter pour le faire parachever. En 1828, il donne procuration à Georges Duberger pour recevoir tous les revenus de rentes, fermages et autres droits, ne conservant que les contrats de concession. En 1830, William malade et fatigué nomme George Berger et William Davis comme ses agents et procureurs. Il meurt finalement dans son manoir, le 12 août 1830, à l'âge de 36 ans.

Son épouse, qui est légataire universelle, renonce à la succession, les dettes étant plus élevées que ses avoirs. On doit donc procéder à la vente des biens. C'est son frère John qui acquiert la majorité des biens.